

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 7 juillet 2014 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot et André Surprenant formant quorum sous la présidence du Maire-suppléant Monsieur Alain Paquin.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

Sont absents : Messieurs Jacques Landry, Maire et Michel Vanier.

9752-07-14 – Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT RAPPORT INDICATEURS DE GESTION 2013

9753-07-14 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014.

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance de la séance ordinaire du 2 juin 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9754-07-14 – Demande d'appui– modification à la législation municipale

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil appuie les démarches de la M.R.C. de Portneuf afin que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire procède à certaines modifications législatives concernant les avis de convocation par courrier électronique, l'archivage électronique et la révision des montants relatifs au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux soit :

- De 0,00\$ à 49 999,99\$ (taxes en sus) de gré à gré;
- De 50 000\$ à 149 999,99\$ (taxes en sus) sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- De 150 000\$ et plus (taxes en sus) via un appel d'offres par système électronique approuvé par le gouvernement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9755-07-14 – Ventes pour taxes

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil mandate la Secrétaire-trésorière ou son adjointe à procéder, avec la Commission Scolaire des Hautes-Rivières et la Commission Scolaire Eastern Township à la vente pour taxes non payées des lots faisant partie intégrante de la résolution.

Que la secrétaire-trésorière ou son adjointe soit et est autorisée à enchérir jusqu'au montant des taxes, pour et au nom de la Municipalité sur les lots, afin de protéger les intérêts de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9756-07-14 – Rapport inspecteur

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 2 juin 2014 au 29 juin 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9757-07-14 – Engagement inspecteur en bâtiment

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme d'experts-Conseils CIEBQ pour l'inspection du bâtiment situé au 243 avenue Venise Ouest le tout selon leur soumission du 3 juillet 2014 pour un montant de 835\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9758-07-14 – Aide financière aux entreprises

CONSIDÉRANT la résolution 9308-05-13 adoptée en mai 2013 relativement à une aide financière aux entreprises du secteur privé dont l'usage est commercial et qui visait l'amélioration de l'aspect extérieur du bâtiment et/ou de l'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire renouveler cette aide financière pour une autre année soit jusqu'au 1^{er} juin 2015;

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil renouvelle l'aide financière à toute entreprise du secteur privé dont l'usage est commercial et qui viserait l'amélioration de l'aspect extérieur du bâtiment et/ou de l'aménagement paysager aux mêmes conditions que celles énumérées dans la résolution 9308-05-13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9759-07-14 – Contrat Mme Lana Bordo

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que la Municipalité accorde un contrat à Mme Lana Bordo pour l'entretien du bâtiment municipal situé au quai municipal ainsi qu'au Parc Jameson et autres ouvrages connexes pour un montant de 250\$/semaine pour 7 jours ouverts de 08h00 à 22h00 du 30 juin 2014 au 13 octobre 2014 et par la suite les fins de semaine. D'autoriser le Maire et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9760-07-14 – Arrimage des services d'urgence

CONSIDÉRANT une résolution de la Municipalité de Ste-Brigide-d'Iberville et de la régie intermunicipale d'incendie de Mont Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville relativement à l'arrimage des services d'urgence;

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Venise-en-Québec avise la M.R.C. du Haut-Richelieu, la Municipalité de Ste-Brigide-d'Iberville et la régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville qu'elle est d'accord avec le processus d'appel automatique des Services de sécurité incendie lors d'accidents de la route mais seulement lorsque le service des premiers répondants est appelé et/ou lorsque les pinces de désincarcération sont requises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9761-07-14 – Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) -132
Avenue Venise Est, 487 Avenue Missisquoi, 182 16^e Avenue Ouest**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du
132 Avenue Venise Est – Nouvelle construction
487 avenue Missisquoi – Changement de toutes les fenêtres, réparation de la galerie, changer le revêtement extérieur
182 16^e avenue Ouest – Enseigne en bois peint ;

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9762-07-14 – Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – LOT 191-211-P

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du
Lot 191-211-P – installation d'une clôture de bois

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme à l'effet que la clôture de bois soit remplacée par une clôture ornementale ou en mailles de chaînes ou une haie de cèdres ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que le projet soit refusé tel que présenté et que ce Conseil est en accord avec la proposition de remplacement émise par le Comité Consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9763-07-14 – Adoption règlement 407-2014

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le règlement No. 407-2014 intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage n° 322-2009 afin d'ajouter les «services routiers de catégorie 1» à la grille des usages permis dans la zone Cm-22, d'agrandir la zone commerciale Cm-22 au dépend d'une partie de la zone résidentielle Ha-26 et de retrancher des parties des zones Cm-22 et Cm-30 au profit de la zone résidentielle Ha-27».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2014

Règlement amendant le Règlement de zonage n° 322-2009 afin d'ajouter les «services routiers de catégorie 1» à la grille des usages permis dans la zone Cm-22, d'agrandir la zone commerciale Cm-22 au dépend d'une partie de la zone résidentielle Ha-26 et de retrancher des parties des zones Cm-22 et Cm-30 au profit de la zone résidentielle Ha-27.

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' un «avis de motion» pour la présentation du présent règlement a été donné le 5 mai 2014;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté le 5 mai 2014

ATTENDU QUE le 2^e projet de règlement a été adopté le 2 juin 2014

EN CONSÉQUENCE :

Il est

PROPOSÉ PAR : Mme Micheline Aubry
APPUYÉ PAR : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages de la zone commerciale Cm-22 annexée au Règlement de zonage n° 322-2009 est modifiée en ajoutant l'usage « Services routiers de catégorie 1 » aux usages autorisés dans cette zone, le tout tel que montré à la grille des usages constituant l'annexe «A» du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le plan de zonage annexé au Règlement de zonage n° 322-2009 est modifié de la façon suivante :

- a) en détachant une partie de la zone résidentielle Ha-26 afin de l'intégrer dorénavant à la zone commerciale Cm-22;
- b) en détachant des parties des zones Cm-22 et Cm-30 (au nord de la 19^e rue ouest) afin de les intégrer dorénavant à la zone résidentielle Ha-27;

le tout tel que montré au plan constituant l'annexe «B» du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à une séance du Conseil tenue le 7 juillet 2014

Jacques Landry, maire

Diane Bégin, directrice générale

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Annexe «A» du règlement no 407-2014 .modifiant
l'annexe "C" du règlement de zonage numéro 322-2009

ZONES ⇒ USAGES PERMIS ↓	Cm-22	Cm-22	Cm-22	Cm-22	Cm-22	Ext-23	Ha-24	Ha-24	Ha-24	
HABITATION										
Unifamiliale	√	√						√	√	
Bifamiliale et triplex			√							√
Quadruplex et quintuplex				√						
Multifamiliale					√					
Habitation pour personnes âgées					√					
Maison modulaire										
COMMERCE										
Commerce de détail / catégorie 1						√				
Commerce de détail / catégorie 2										
Services administratifs						√				
Services culturels						√				
Services financiers						√				
Services personnels						√				
Services professionnels						√				
Services récréatifs / catégorie 1						√				
Services récréatifs / catégorie 2						√				
Services récréatifs / catégorie 3										
Services routiers / catégorie 1						√				
Services routiers / catégorie 2						√				
Services techniques / catégorie 1						√				
Services techniques / catégorie 2										
Services touristiques / catégorie 1						√ (2)				

Services touristiques / catégorie 2						√				
Services touristiques / catégorie 3										
Services touristiques / catégorie 4										
PUBLIC										
Services publics / catégorie 1	√		√		√	√		√	√	√
Services publics / catégorie 2						√				
Services publics / catégorie 3										
CONSERVATION										
Conservation / catégorie 1										
Conservation / catégorie 2										
AGRICULTURE										
EXTRACTION										
Usage spécifique permis							√			
Usage spécifique interdit							(1)			
(1) Carrière										
(2) Un hôtel ou une auberge érigé dans cette zone peut intégrer un maximum de 12 unités de logement.										

Sotar - Révisé le 17 avril 2014 - le 23 avril 2014 - le 23 mai 2014

ANNEXE «B» DU RÈGLEMENT N° 407-2014 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 322-2009

9764-07-14 – Demande pour autoriser poules en secteur résidentiel

CONSIDÉRANT une demande d'un citoyen afin de modifier le règlement concernant les animaux afin d'autoriser les poules dans les secteurs résidentiels;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que cette demande soit refusée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9765-07-14 – Programme climat-municipalités

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à :

Mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES de 2012. La seule action quantifiable dans le cadre du programme a été réalisée en 2013 et les autres actions non quantifiables mais bénéfiques seront réalisées en 2014 – 2015.

Réduire globalement ses émissions de GES de .3% par rapport à l'inventaire des émissions de GES de 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9766-07-14 – Dérogation mineure 2014-02

Demande de DÉROGATION MINEURE No. 2014-02 soumise pour le lot 159-62-P situé au coin de la 14^e Avenue Est et Avenue Venise Est et le lot 159-59 situé au coin de la 26^e rue Est, 14^e Avenue Est et 27^e rue Est pour réduire la marge avant de 18 mètres à 17,69 mètres pour le lot 159-62-P et réduire la profondeur à 22,86 mètres au lieu de 30 mètres pour le lot 159-59 car les lots contigus ont tous 22,86 mètres de profondeur;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT une recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme à l'effet que le projet soit accepté;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2014-02 telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9767-07-14 – Engagement monitrice camp de jour

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'engagement de Mme Debora Hodel à titre de monitrice de camp de jour au taux de 10,35\$/heure à raison de 40 heures/semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9768-07-14 – Autorisation stationnement église 19 août 2014

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise le Club Les Retraités de Lanaudière en vélo à utiliser le stationnement près de l'église le mardi 19 août prochain en autant qu'il y ait de la disponibilité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9769-07-14 – Remerciements aux bénévoles

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée à tous les bénévoles qui ont travaillé les 21 juin et 24 juin dernier pour l'événement Venise en fête et la Saint-Jean-Baptiste. Un merci spécial à M. Jacques Gagné et famille pour le prêt de la rive et du stationnement pour la mise en place du feu d'artifice. Un merci spécial également à M. William Fleury pour le bateau qui a permis de déplacer les quais du feu d'artifice. Un merci spécial également à Mme Christa Baertschi et M. René Baertschi pour le prêt du foyer pour le feu de joie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9770-07-14 – Publicité – TVA

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte la proposition présentée par le Groupe TVA Inc. pour la publicité et la promotion en collaboration avec les promoteurs pour un montant de 23 074,58\$ taxes incluses tel que leur proposition du 11 juin 2014. D'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9771-07-14 – Réservation terrain de pétanque – 23 août 2014

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

De réserver le terrain de pétanque samedi le 23 août prochain pour une compétition entre le Domaine Champlain et St-Armand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9772-07-14 – Achat système de son et haut-parleur

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'entériner l'achat d'un système de son pour un montant de 3 909,00\$ de M. Éric D'Antonio de la firme Erickson Production.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9773-07-14 – Budget aménagement paysager

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 1 200\$ plus taxes soit alloué pour l'aménagement des entrées de ville par la firme Serre & Pépinière Champlain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9774-07-14 – Tournoi de balle 15, 16 et 17 août 2014

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt du terrain de balle pour le tournoi de balle qui se tiendra les 15, 16 et 17 août prochains et organisé par M. Carlo Boucher et son équipe. D'autoriser l'installation d'une cantine et l'installation du chapiteau de la S.I.T.E.

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par <L'Équipe de balles les Bandits de Venise> pour le tournoi de balle au terrain de balle de la Municipalité les 15, 16 et 17 août 2014 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9775-07-14 – Entente avec le Ministère des Transports – pavage accotements route 227

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve le projet d'entente à intervenir avec le Ministère des Transports du Québec pour le pavage des accotements de la route 227 à partir de la route 202 jusqu'à la Montée Roy.

D'autoriser le Maire et la Directrice-générale et Secrétaire-trésorière à signer un protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9776-07-14 – Comptes du mois

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 486 122.15 \$ le tout tel que ci-après listé.

#	CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1400046		HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	9 750,75 \$
L1400047		LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	SERVICE INCENDIE & P.R.	198,39 \$
L1400048		M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	MATIÈRES RÉSIDUELLES	16 913,73 \$
L1400049		MINISTRE DES FINANCES - SQAÉ	FINANCEMENT PERMANENT SQAÉ	4 668,80 \$
L1400050		PITNEY BOWES	RECHARGE TIMBREUSE	67,83 \$
L1400051		TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONIE	603,74 \$
L1400052		XITTEL INC.	INTERNET	285,51 \$
L1400053		HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	5 564,62 \$

L1400054	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	VOIRIE-CONGRÈS FQM- SERVICE INCENDIE	2 231,00 \$
L1400055	TÉLUS	CELLULAIRE	172,63 \$
L1400056	XITTEL INC.	INTERNET	132,11 \$
C1400276	CENTRE D'ENTRAIDE D'HENRYVILLE	QUOTE-PART JUILLET	795,00 \$
C1400277	LA CAPITALE ASSURANCE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 323,37 \$
C1400278	MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE	SERVICES SURETÉ DU QUÉBEC	111 921,00 \$
C1400279	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	FEUX D'ARTIFICES- DÉPÔT	2 898,50 \$
C1400280	RÉGIE I.A.E.P.H.V.	QUOTE-PART 2014	122 583,00 \$
C1400281	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	FEUX D'ARTIFICES	4 000,00 \$
C1400282	ANNULÉ		0 \$
C1400283	LES PRODUCTIONS PRO- STAR INC.	ANIMATION - FÊTE 21 JUN	813,17 \$
C1400284	ANIMATION MORDICUS INC.	ANIMATION - FÊTE 21 JUN	1 860,00 \$
C1400285	9291-6444	PROGRAMME EMBELLISSEMENT	3 000,00 \$
C1400286	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	CONGRÈS FQM	3 995,38 \$
C1400287	FONDATION FOCAM	DON	300,00 \$
C1400288	MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE	LOCATION LOT DE GRÈVE	51,74 \$
C1400289	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	VÉRIFICATEURS	11 947,50 \$
C1400290	ST-ALEXANDRE EN FEU	FRAIS D'INSCRIPTION	275,00 \$
C1400291	BISSON FRÉDÉRIC	FÊTE 21 JUIN	500,00 \$
C1400292	D'ANTONIO ERICK	FÊTE 21 JUIN	375,00 \$
C1400293	ANNULÉ		0,00 \$
C1400294	GAGNÉ MARTIN	HONORAIRES PROFESSIONNELS	120,00 \$
C1400295	PAVAGE D-L INC.	PAVAGES DE RUES	28 655,35 \$
C1400296	PETITE CAISSE	FÊTE 21 JUIN	200,00 \$
C1400297	D'ANTONIO ERICK	FÊTE 21 JUIN	2 000,00 \$
C1400298	ANNULÉ		0,00 \$
C1400299	AGENCE DE PUBLICITÉ MOBILE 2007	PANCARTES	363,51 \$
C1400300	AUBRY, MICHELINE	CCU DU 02 JUIN ET 1ER JUILLET	90,00 \$
C1400301	ANNULÉ		0,00 \$
C1400302	B. FRÉGEAU & FILS INC.	MACHINERIE	1 287,72 \$
C1400303	BAERTSCHI, RENÉ	CCU DU 02 JUIN ET 1ER JUILLET	70,00 \$
C1400304	BORDO, LANA	ENTRETIEN MÉNAGER	1 256,00 \$
C1400305	BPR INFRASTRUCTURE	HONORAIRES PROFESSIONNELS	7 109,79 \$
C1400306	BOUTHOT GÉRARD	CCU DU 02 JUIN ET 1ER JUILLET	70,00 \$
C1400307	BAERTSCHI SAMANTHA	HONORAIRES PROFESSIONNELS	180,00 \$
C1400308	BONNEAU CLIMATISATION	HOTEL DE VILLE	2 230,52 \$
C1400309	CALCLO INC.	CALCIUM	6 166,74 \$
C1400310	CARROSSERIE VENISE	CAMION INCENDIE	172,46 \$
C1400311	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	LUMIÈRES DE RUES	1 459,90 \$
C1400312	COPICOM INC.	PHOTOCOPIES	68,63 \$
C1400313	COMITÉ SÉC.INCENDIE	INTERM- CLARENCEVILLE	868,66 \$

C1400314	D'ANTONIO ERICK	SYSTÈME DE SON	100,00 \$
C1400315	EMCO CORPORATION	KIOSQUE TOURISTIQUE- PIÈCES AQUEDUC	542,55 \$
C1400316	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	AUTOBUS-AMBULANCE SERVICE INCENDIE	822,09 \$
C1400317	ENVIRONEX	TEST D'EAU	269,26 \$
C1400318	EXCAVATION FLEURY	NETTOYAGE FOSSÉ	546,12 \$
C1400319	ETANG.CA	FONTAINE QUAI MUNICIPAL	14 314,45 \$
C1400320	GARAGE RÉJEAN RAYMOND	CAMION POMPIER	61,32 \$
C1400321	GRAYMONT (QC) INC.	STATIONNEMENT TERRAIN BALLE	986,48 \$
C1400322	GROUPE ULTIMA INC.	AVENANT ASSURANCE	93,00 \$
C1400323	INTER CLÔTURES STRUCTURA	TERRAIN DE BALLE	14 590,33 \$
C1400324	J. GAGNÉ EXCAVATION	CLOTURES-BRANCH. ÉGOUT AQUEDUC	7 214,68 \$
C1400325	J.L.M. INC	BALAYAGES DES RUES	3 983,90 \$
C1400326	JAVEL JACQUES CARTIER ENR	PRODUITS D'ENTRETIEN	91,95 \$
C1400327	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL	AVIS PUBLICS	915,22 \$
C1400328	KERNEN CLAIRE-LISE	CCU DU 02 JUIN ET 1ER JUILLET	70,00 \$
C1400329	LES CROISIÈRES DU LAC CHAMPLAIN	SERVICE DE TRAITEUR	133,37 \$
C1400330	LES GÉANTS DU COUVRE-PLANCHER	TOILETTE KIOSQUE TOURISTIQUE	193,32 \$
C1400331	L'HOMME ET FILS	VOIRIE-POMPIER-QUAI MUNICIPAL	1 552,38 \$
C1400332	LYMBURNER YVES	CCU DU 02 JUIN ET 1ER JUILLET	70,00 \$
C1400333	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	68,69 \$
C1400334	MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	CHANDAILS CAMP DE JOUR	252,20 \$
C1400335	MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	ENTRAIDE POMPIERS	133,97 \$
C1400336	MASSE JEAN- ALEXANDRE	REMB. ACTIVITÉ SPORTIVE	200,00 \$
C1400337	NOPAC ENVIRONNEMENT	PROGRAMME CLIMAT MUNICIPAUX	8 301,20 \$
C1400338	OSTAFICHUCK JUDY	REMB. ACTIVITÉ SPORTIVE	100,00 \$
C1400339	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	687,08 \$
C1400340	PATRICK SAURIOL	INTERVENTION	59,96 \$
C1400341	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	SERVICE INCENDIE	84,30 \$
C1400342	POSTES CANADA CORPORATION	ENVOIS COMMUNIQUÉS	135,51 \$
C1400343	PROMOTIONS FALABELLA	DIVERS POMPIERS	602,47 \$
C1400344	PG SOLUTIONS	SERVICE INCENDIE	172,46 \$
C1400345	PIEUXXTRÊME	GAZEBO QUAI MUNICIPAL	1 345,21 \$
C1400346	ROBIDOUX CAROLE	REMB. TAXES MUNICIPALES	198,87 \$
C1400347	SENCOM INFORMATIQUE INC.	CONTRAT DE SERVICE	51,74 \$
C1400348	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	BAC A FLEURS-FLEURS- ENTRETIEN	8 256,58 \$
C1400349	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	SERVICE INCENDIE	461,63 \$
C1400350	SPÉCIALITÉS D'AQUEDUC CORIX	POMPE A EAU	3 103,40 \$

C1400351	SUPER SOIR	ESSENCE VOIRIE- POMPIER-P.R.	1 632,54 \$
C1400352	SURPRENANT, ANDRÉ	FÊTE 21 JUIN (BACS)	48,15 \$
C1400353	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	REPLISSAGE CYLINDRES	640,57 \$
C1400354	ANNULÉ		0,00 \$
C1400355	TROTTIER, PIERRE	CCU DU 1ER JUILLET	35,00 \$
C1400356	THIBAUT ALAIN	REMB. ACTIVITÉ SPORTIVE	100,00 \$
C1400357	VERDURA	CONTOURNEMENT STATIONNEMENT P.P.2	20 879,46 \$
C1400358	VILLE DE BEDFORD	HONORAIRES PRÉVENTIONNISTES	724,63 \$
C1400359	AGENCE MAXI SÉCURITÉ ET PROTECTION INC.	SÉCURITÉ 21 ET 24 JUIN	567,98 \$
C1400360	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	QUAI MUNICIPAL-PARC DE LA NATURE	712,84 \$
C1400362	BOOM 104,1 FM	PUBLICITÉ CCLACC	580,62 \$
C1400363	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	AUTOBUS	1 316,89 \$
C1400364	LIZOTTE PATRICK	REMB. ACTIVITÉ SPORTIVE	200,00 \$
		SOUS-TOTAL	486 456,77 \$
		SALAIRES AU 28 JUIN	
		EMPLOYÉS	25302,82
		CONSEILLERS	3017,91
		TOTAL	486 122.15 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9777-07-14 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 7 juillet 2014 soit levée à 20h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Paquin
MAIRE-SUPPLÉANT

Diane Bégin,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Alain Paquin, Maire-suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.